

MENTION

BOIS

LE MAGAZINE D'INFORMATION
DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS
EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



05

DOSSIER THÉMATIQUE NOUVELLE RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE DU BÂTIMENT

ACV, FDES... la filière bois est-elle prête à affronter la Réglementation Environnementale 2020 des bâtiments neufs ?

03 | ACTUALITÉS

09 | INNOVATION : COFIM, MENUISERIES COUPE-FEU

11 | AGENDA - CHIFFRES CLÉS

FB **FIBOIS**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

#22
Sept 2020

ÉDITO



«Le dialogue avec la société reste un point clé pour l'économie de notre filière»

Cette année 2020, marquée par la crise sanitaire du Covid 19 et le confinement imposé, est aussi une troisième année de sécheresse pour l'agriculture et les forêts de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les dépérissements des résineux sont de plus en plus nombreux dans l'Est de la région notamment, les feuillus font aussi face à une incapacité à s'adapter à de tels changements climatiques. Or la forêt est nécessaire pour capter une part significative du carbone émis par nos productions d'énergie, nos transports, notre agriculture, nos industries et nos bâtiments... La forêt se trouve ainsi actrice de la réduction des changements climatiques et victime de ces changements. Ainsi, les forestiers se doivent d'être innovants afin de diversifier les essences et rendre les forêts plus résilientes dans ce contexte d'incertitude pour les décennies à venir. Les chefs d'entreprises de la filière doivent aussi être à l'écoute et innovants puisque l'offre de matière première qui sera à leur disposition va probablement évoluer.

L'accroissement de l'usage du bois dans la construction, la réhabilitation, les aménagements intérieurs et extérieurs reste la meilleure solution pour réduire l'impact environnemental du bâtiment, en stockant du dioxyde de carbone, en se substituant à des matériaux émetteurs dans leur fabrication et en permettant aux forêts d'être gérées durablement

et ainsi de jouer leur rôle de puits de carbone. C'est le thème de notre assemblée générale le 17 septembre, nous avons voulu permettre un large débat sur le sujet tant auprès des chefs d'entreprises, des forestiers, que des citoyens et des élus. Cette table ronde, au cours de laquelle les architectes, auteurs des ouvrages lauréats du prix régional de la construction bois 2020, recevront leur trophée, sera à revoir en ligne pour que chacun puisse en profiter. Aussi, nous consacrons le dossier de ce numéro de Mention Bois à la nouvelle réglementation environnementale des bâtiments qui va entrer en vigueur en 2021, et nous renouvelons la campagne de promotion du bois auprès du grand public avec l'événement Habiter Bois du 9 au 18 octobre prochain.

Le dialogue avec la société reste un point clé pour l'économie de notre filière. Le succès des 53 événements Vis ma vie de bûcheron, co-organisés cet été par le réseau Fibois et les Parc Naturels Régionaux sur tous les massifs forestiers de la région, nous montre à quel point il est important de faire connaître la vie de nos forêts et de la filière, créer le lien entre la forêt et les ouvrages bois du quotidien.

Bonne lecture

Jean Gilbert,
Président de Fibois Auvergne-Rhône-Alpes

Mention Bois – c/o Fibois Auvergne-Rhône-Alpes / Siège social – Agravole – 23 rue Jean Baldassini – 69364 Lyon Cedex 07 / Tél. 04 78 37 09 66 / Site Clermont-Ferrand – Maison de la Forêt et du Bois d'Auvergne – 10 allée des Eaux et Forêts – 63370 Lempdes / Tél. 04 73 98 71 10 / Avec le soutien de • Directeur de publication : Jean Gilbert / Rédactrice en chef : Marinette Feuillade / Comité de rédaction : Frédéric Castaignes, Bénédicte Muller. Ont participé à ce numéro : Jean-Pierre Mathé, Benjamin Mermet, Stéphanie François, Douglas Martin (Fibois 69) • Conception graphique : Stéphanie Haasz (90) • Impression : Imprimerie IDMM (69), certifiée PEFC • Photo de couverture : Auberge Medeyrolles (63) © Fabriques Architectures Paysages • Numéro tiré à 13 000 exemplaires. Revue trimestrielle – N°ISSN 2493-6863. Textes, photos et illustrations : toute utilisation nécessite une autorisation préalable de Fibois Auvergne-Rhône-Alpes • Retrouvez Mention Bois sur fibois-aura.org.

SOMMAIRE

03-04

Actualités / Publications
Retrouvez l'actualité de la filière bois

05-08

Dossier thématique
Nouvelle réglementation environnementale du bâtiment

09

Innovation bois
Menuiseries intérieures coupe-feu

10

Portrait : Katia Beaud
Co-dirigeante de Bobois Energie

11

Agenda / Chiffres clés

12

Prix Régional
Lauréats du Prix Régional de la Construction Bois Auvergne-Rhône-Alpes 2020

ACTUALITÉS

PEUPLIER : DES ENJEUX CROISÉS POUR LES TERRITOIRES – JOURNÉE RÉGIONALE D'ÉCHANGE

Quels sont les enjeux environnementaux liés au peuplier ? Comment cultive-t-on le peuplier aujourd'hui ? Quelles solutions les territoires ont-ils mis en place pour concilier populi-culture et protection de la biodiversité ? Pourquoi utiliser le peuplier ? Venez échanger sur ces questions le 13 octobre à Roussillon (38) avec les spécialistes nationaux du peuplier (Y. Dumas, INRAE ; P. Arnould, géographe ; E. Paillassa, IDF ; ; E. Naudin – CNPE/SIEL, P. Dhorne, GARNICA...) mais aussi avec les acteurs locaux de terrain. Venez également découvrir des initiatives régionales et territoriales permettant de maintenir une production populi-cole durable.



Programme et inscription sur www.cft-basdauphinebonnevaux.fr

VENTES DE BOIS : UNE STRATÉGIE COMMERCIALE À POURSUIVRE POUR LE SAPIN ET L'ÉPICÉA

Déséquilibre entre l'offre et la demande, crise scolyte pour l'épicéa et dépérissement pour le sapin : le marché est actuellement défavorable aux résineux blancs. Dans ce contexte, l'ONF et les Communes Forestières ont décidé de retenir l'offre de bois vert lors des ventes de printemps, pour favoriser l'écoulement des bois scolytés et limiter la baisse des prix. La vente de printemps a ainsi affiché une baisse de 50 % par rapport à l'automne 2019. Forts du succès de l'opération, avec la poursuite de la crise scolyte et le maintien de volumes importants de bois dépérissants sur le marché, cette stratégie de solidarité sera à nouveau de mise pour les ventes de cet automne.



HABITER BOIS : DES VISITES DE MAISONS BOIS EN PRESENTIEL OU A DISTANCE

Une nouvelle édition de l'événement Habiter Bois aura lieu du 9 au 18 octobre 2020. Ce rendez-vous annuel, destiné aux particuliers, offre l'opportunité de visiter des maisons, extensions et aménagements bois terminés ou en chantier. Nouveauté cette année, le site www.habiterbois-aura.fr proposera des découvertes en vidéo de maisons bois.

SEMAINE RÉGIONALE DU BOIS ÉNERGIE

Energie renouvelable, le bois est un combustible à valoriser dans le cadre de la transition énergétique et d'une économie circulaire, et le schéma régional Biomasse (voir p11) a fixé des objectifs ambitieux pour son développement. Elus, maîtres d'ouvrage, vous souhaitez en savoir plus d'un point technique, économique et réglementaire ? Retrouvez sur www.fibois-aura.org, rubrique Bois Energie, la rediffusion des interventions d'experts, les témoignages et échanges qui ont ponctué les ateliers et tables rondes, proposées dans le cadre de la Semaine du bois* énergie en juillet dernier. Les thématiques sont : Perspectives nationales et régionales en matière de bois énergie, Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), Schéma Régional Biomasse (SRB) / Observation et évaluation : de la ressource forestière à la chaufferie bois / Planifier et organiser la filière bois énergie pour renforcer les liens urbain-rural et pour concilier récoltes et enjeux environnementaux / Comment mobiliser du bois énergie en forêt ? / Comment réaliser un projet de chaufferie bois énergie ? / Le bois énergie, quel modèle économique ?

Tous les replay ainsi qu'une large documentation sur le bois énergie sont sur www.fibois-aura.org/energie

* animée par Fibois AuRA et AURA-EE

CLIMAT : AVEC LA CONSTRUCTION BOIS, VOUS AVEZ TOUT CAPTÉ !

Si elle en est une victime, la filière forêt-bois, par sa capacité à capter et stocker le CO₂, est aussi à la croisée des enjeux et des solutions dans la lutte contre le changement climatique. A l'occasion de son Assemblée Générale, Fibois AuRA organise, le 17 septembre à Montbrison (42), une table ronde sur le sujet avec l'intervention de : Olivier Picard, réseau mixte technologique AFORCE, Paul Jarquin, REI Habitat (promoteur immobilier), Thomas Chabry, Lignatech (constructeur bois), et les acteurs des 8 ouvrages lauréats du Prix régional de la construction bois 2020 qui se verront remettre leur trophée. La table ronde est aussi retransmise en visio-conférence et sera proposée en replay sur www.fibois-aura.org



PLUS D'ACTUALITÉS ?

Retrouvez toujours plus d'actualités :

www.fibois-aura.org

Vous souhaitez partager votre expérience bois ?
Contactez-nous !
contact@fibois-aura.org



Avec le soutien de :



ACTUALITÉS

LE BOIS OUI, MAIS DE FRANCE C'EST MIEUX !

Alors que la France se prépare à une reprise d'activité après une période inédite, le bois de nos territoires dispose d'atouts solides pour répondre aux attentes fortes des citoyens et relever le défi de la relance. En plus d'être le matériau qui stocke du carbone, les bois français offrent de belles opportunités pour soutenir l'économie et toute une filière de professionnels engagés, au savoir-faire reconnu. Pour accompagner le développement des produits en bois de France et garantir l'origine et la transformation française des bois aux industriels, artisans, utilisateurs, décideurs et prescripteurs, les professionnels se sont mobilisés pour créer la marque «Bois de France».

Plus d'informations : auprès des prescripteurs bois construction de Fibois AuRA et sur www.bois-de-france.org



AMBITION-BOIS.FR : ACCOMPAGNER LA MAÎTRISE D'OUVRAGE, DE LA CONCEPTION À LA RÉALISATION D'UN BÂTIMENT EN BOIS

Le site ambition-bois.fr* vise à mettre à disposition des maîtres d'ouvrage toutes les ressources de la filière afin de les accompagner dans leurs ambitions de construire ou réhabiliter en bois. Il est composé de deux parties :

Une partie «réhabilitation» propose des fiches regroupant les principaux objectifs et contraintes des maîtres d'ouvrage et comment y répondre en utilisant du bois. Figurent également une quarantaine de retours d'expérience de réhabilitation en bois avec des informations techniques et des témoignages.

Une partie «construction neuve» propose aux prescripteurs, donneurs d'ordres et maîtres d'ouvrages, des fiches répondant aux principales questions qui se posent lors de la conception d'un ouvrage. Sont aussi proposés une fiche de décomposition des coûts de construction et un simulateur bois et biosourcé, permettant d'estimer le taux de bois et de carbone biogénique dans un ouvrage, à partir des grands choix constructifs initiaux.

*Réalisé par FCBA, le CNDB et France Bois Régions, à l'initiative des organisations professionnelles : UMB-FFB, CAPEB, FNB et UICB, financé par la DHUP, le CODIFAB et France Bois Forêt



PUBLICATIONS SUR LA FILIÈRE BOIS

À retrouver sur www.fibois-aura.org



Livre du Prix régional de la construction bois 2020

Retrouvez les 8 projets lauréats en détail et les 81 candidats sur ce livre réalisé par Fibois AuRA

Disponible sur demande auprès de contact@fibois-aura.org



Retour d'expériences® Logements collectifs - 2020

Publication du CNDB : 4 opérations sont décrites de manière précise, avec le retour des opérateurs, une description technique, les coûts constatés.

À télécharger sur cndb.org



Mémento FCBA 2020

Rédigé par une équipe de spécialistes au service de la filière, il est le document de référence des données publiques concernant les secteurs forêt bois papier ameublement, basé sur des données fiables et de sources connues.

À télécharger sur www.fcba.fr



Rapport d'activité Fibois AuRA

Retrouvez les temps forts de l'activité 2019 de Fibois AuRA

À télécharger sur fibois-aura.org

DOSSIER THÉMATIQUE

NOUVELLE RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE DU BÂTIMENT

Le bois est un véritable atout dans la lutte contre le dérèglement climatique et dans la neutralité carbone visée par l'Europe et par la France à horizon 2050. Utilisé massivement, il peut réduire et stocker de manière durable le CO₂ présent dans l'atmosphère, principal gaz responsable de l'accroissement de l'effet de serre. Dans une région forestière comme Auvergne-Rhône-Alpes, le bois peut devenir un vecteur de développement économique local et de création de richesse important, en particulier dans les territoires ruraux (1 000 m³ de bois utilisés en construction = 21 emplois à temps plein pendant 1 an). La nouvelle réglementation environnementale du bâtiment entrera en vigueur en 2021, le bois, et plus largement les matériaux biosourcés, seront une solution adaptée pour y répondre comme nous le verrons dans ce dossier.

LE BOIS FRANÇAIS: UN MATÉRIAU BIO-SOURCÉ, ÉCOLOGIQUE ET BAS CARBONE

Pour augmenter la captation du carbone nécessaire à la préservation du climat, il est important de respecter un cycle vertueux :



- 1 Planter des arbres** : maximiser la captation du carbone en forêt
- 2 Récolter les arbres matures** : atteinte d'un seuil de stockage carbone dans l'arbre
- 3 Transformer les arbres en produits bois** : transfert du stockage du carbone de l'arbre aux produits
- 4 Utiliser les produits bois dans la construction** : optimiser la séquestration du carbone dans le temps

« La forêt française et les produits en bois français, partenaires de la construction bas carbone » édité par la Fédération Nationale du Bois (FNB).

LA RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE 2020, C'EST QUOI ?

Représentant 40% de l'empreinte carbone de la France, le secteur du bâtiment est en première ligne dans la réduction de notre impact sur l'environnement. La trajectoire déterminée par les différentes réglementations s'inscrit dans la politique

européenne et mondiale (engagements COP21) de lutte contre le réchauffement climatique. Elle vise les objectifs de -40% d'ici à 2030 et -75% d'ici à 2050 en matière d'émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990 pour limiter l'augmentation de température à 2°C d'ici à 2050. L'effort à déployer est considérable ! Après la RT 2012 (Réglementation Thermique) qui n'intégrait « que » la performance thermique de la construction lors de son utilisation, la RE 2020 (Réglementation Environnementale), quant à elle, exige en plus le calcul de l'impact environnemental du bâtiment durant toute sa durée de vie (voir schéma ci-contre).

Pour mesurer cet impact, il est nécessaire de réaliser une Analyse du Cycle de Vie (ACV) de tous les produits utilisés pour la réalisation du bâtiment. Le champ de cette ACV débute depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la fin de vie du produit en passant par la production, la construction et l'utilisation. Les données issues de l'ACV permettent de réaliser, pour chaque produit, une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES). Cette FDES intègre différents indicateurs chiffrés en fonction de chaque étape de la vie du produit. Ces indicateurs sont classés selon 4 catégories : impacts environnementaux, utilisation des ressources, déchets et flux sortants (réutilisation, recyclage...). Ces indicateurs sont ensuite « agglomérés » à l'aide d'un logiciel pour évaluer la performance environnementale globale du bâtiment et ainsi vérifier l'atteinte des critères de la future RE 2020.

LA FDES, PIERRE ANGULAIRE DE LA FUTURE RE 2020

La Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire, élément indispensable pour mesurer l'impact environnemental global d'un bâtiment, existe sous forme générique, individuelle, collective ou encore « collective personnalisée » via un outil de configuration.

La FDES individuelle est réalisée par une entreprise qui décide, pour diverses raisons, de réaliser sa propre fiche pour son ou ses produit(s). Dans ce cas, l'entreprise prend en charge l'ensemble des démarches nécessaires à la conception de la FDES comme nous le verrons après. Le coût est assez élevé, entre 20 000 € et 100 000 € incluant le temps passé en interne et les frais de prestations externes.

La FDES collective, quant à elle, peut être réalisée par un groupe d'entreprises ou une organisation professionnelle regroupant des entreprises d'un même secteur. Ce regroupement permet d'effectuer l'analyse du cycle de vie du produit en collectant des données sur l'ensemble du processus auprès des entreprises. Ces données collectées font ensuite l'objet d'un traitement qui permet d'extraire des données collectives correspondant à des valeurs « moyennes » représentatives. Ce type de FDES collective peut être utilisé par les entreprises entrant dans le champ déterminé par le groupement et justifier ainsi de la performance environnementale de leurs produits au regard de la RE 2020.

Ces FDES collectives peuvent être personnalisées, dans une certaine mesure, par une entreprise si elle est plus performante sur un ou plusieurs indicateurs environnementaux. Par exemple, si une entreprise bois fonctionne en grande partie grâce à



Schéma issu du Guide pédagogique « Comprendre les FDES – Utilisez le bois français pour réduire l'empreinte carbone des bâtiments » édité par la FNB

l'énergie issue de la biomasse qu'elle produit elle-même avec ses produits connexes, elle pourra, dans ce cas, grâce à un des deux configurateurs conçus et mis à disposition par la filière bois, réaliser une FDES « personnalisée » dont les résultats seront meilleurs que la FDES collective. Cette opération est moins onéreuse que la réalisation d'une FDES individuelle.

OÙ TROUVER LES FDES ?

La filière bois se mobilise pour disposer de FDES couvrant l'ensemble des produits et de configurateurs. C'est le cas en Auvergne-Rhône-Alpes avec des entreprises comme Sivalbp ou Isonat, ou de marques de territoire comme Bois des Alpes. Plus globalement en France, certains organismes comme le centre technique FCBA (avec un financement du CODIFAB) et la Fédération Nationale du Bois (avec un financement de France Bois Forêt), se sont emparés du sujet. Des FDES et un configurateur sont d'ores et déjà disponibles sur www.de-bois.fr, d'ici janvier 2021, 60 FDES collectives de produits bois et 23 FDES individuelles ainsi qu'un second configurateur seront disponibles sur www.bois-de-france.org.

L'ensemble des FDES, dont celles concernant le bois sont consultables et téléchargeables gratuitement sur la base INIES (www.inies.fr).

AIDER LES DIFFÉRENTS ACTEURS DANS LEURS CHOIX DE CONCEPTION

« Isonat a réalisé ses propres fiches FDES permettant, dans un premier temps, d'être bien identifié dans le cadre de la prochaine RE 2020. Au-delà de ça, la FDES, et l'Analyse de Cycle de Vie qui est derrière, permettent de faire de l'écoconception pour ses produits. Cette 1^{ère} image des impacts de chaque étape du process faite, on va utiliser alors l'ACV comme un des paramètres dans le cahier des charges. Cela permet d'assumer des choix techniques et stratégiques dans la conception d'un produit et d'éviter d'augmenter la performance technique d'un produit en aggravant son impact environnemental ou inversement. Cette méthode de calcul permet de garantir que la nouvelle version sera moins impactante et donc meilleure que la précédente. C'est véritablement un outil d'amélioration continue, c'est une Roue de Deming de la qualité environnementale. Enfin, la FDES permet d'avoir un cadre spécifique, avec des règles et une vérification, permettant d'être publiable et comparable entre différents produits de construction pour aider les différents acteurs dans leurs choix de conception. »

Blaise Dupré
Directeur du Centre de Recherche Isolation Biosourcée – Isonat



DES FDES COLLECTIVES, POUR RESTER COMPETITIF

« Depuis 1 à 2 ans, les maîtrises d'ouvrage et maîtrises d'œuvre nous demandent de plus en plus de la donnée sur nos produits et systèmes, en particulier via les fiches FDES. La non-présence de ces fiches peut alors être pénalisante, notamment sur des projets novateurs et ambitieux. Sur nos produits spécifiques comme le lignadal et le lignapli, nous avons, il y a quelques années, en lien avec le bureau d'étude Betrec, réalisé une ACV. Aujourd'hui nous étudions la réalisation de FDES individuelles, nous permettant d'avoir un véritable outil de communication et de valorisation de nos savoir-faire. Ces analyses pourront aussi nous aider dans l'amélioration environnementale de nos process de fabrication. En parallèle, pour les produits plus standardisés, représentant que 5 à 10% de notre marché, les FDES collectives ont un véritable intérêt pour rester compétitif par rapport à d'autres systèmes constructifs. C'est d'ailleurs dans ce sens qu'en 2019, nous avons participé à la réalisation des fiches FDES collectives « bois français » permettant de faire évoluer l'ensemble de la filière. »



Xavier Forge
et Thomas Chabry
codirigeants de
l'entreprise LignaTech (42)



LA FDES ET SES LIMITES

Ce sont donc les données collectées lors de l'inventaire du cycle de vie qui permettent de mesurer l'impact environnemental des produits et in fine celle du bâtiment. Ces données sont donc fondamentales.

Les résultats de l'expérimentation du label E+C- réalisée par l'ADEME (voir www.batiment-energiecarbone.fr) dans différentes régions montrent assez peu de différence quant au niveau de carbone (C) entre un bâtiment en structure bois et un bâtiment en structure béton alors que les matériaux biosourcés devraient marquer une plus grande différence. Cette situation s'explique d'une part par le manque de données collectives ou individuelles pour les produits bois au moment de l'expérimentation et d'autre part par la multiplicité des matériaux et composants pris ou non en compte dans l'analyse du cycle de vie d'un bâtiment (voir encadré ci-contre). A titre d'exemple, un bâtiment à ossature bois isolé en laine de verre aura de mauvais résultats alors qu'un bâtiment bois isolé en laine de bois aura de bien meilleurs résultats...

Par ailleurs, les données prises en compte dans la réalisation d'une FDES peuvent avantager certains matériaux au détriment d'autres. Comme l'indiquent les interprofessions France Bois Forêt, France Bois Industrie Entreprise et France Bois Régions dans leur communiqué de presse du 8 juillet dernier, à titre d'exemple, les émissions des cimenteries dues aux combustibles utilisés, de type pneus et huiles usagés, pour produire le ciment bas carbone, ne sont pas prises en compte dans l'Analyse de Cycle de Vie du ciment bas carbone. Un manque qui réduit en particulier jusqu'à 20 % l'impact carbone du ciment dit bas carbone par rapport à la réalité.



Le label vise à réduire la consommation énergétique des bâtiments : E4 correspond à un niveau de production énergétique équivalent à la consommation énergétique du bâtiment, alors que E1 est le niveau le plus élevé de consommation. Le label vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre : C2 pour de faibles émissions, C1 pour des émissions plus élevées

ENJEU AUTOUR DES DONNÉES UTILISABLES

« La mise en place du programme national OBEC (Objectif Bâtiment Énergie Carbone) par l'ADEME et la DREAL, a permis de valoriser et partager le travail d'équipes réalisant des opérations performantes. En Auvergne-Rhône-Alpes, le groupement TRIBU, Combo Solutions et Cerema a étudié 30 bâtiments. Les premiers calculs, réalisés en 2017, ont mis en évidence un manque de données disponibles sur la base INIES pour certains matériaux. Depuis 2018, nous notons une évolution significative, notamment grâce aux configurateurs et aux fiches FDES collectives réalisées par les filières biosourcées. L'enjeu autour des données utilisables est fort car l'impact d'un produit varie en fonction du type de donnée environnementale utilisé. Une FDES individuelle réalisée par un industriel aura généralement un impact environnemental plus faible qu'une fiche collective issue d'une organisation professionnelle. En l'absence de donnée individuelle ou collective disponible, l'utilisation d'une donnée par défaut est alors très pénalisante pour le produit considéré. Un autre point de vigilance est méthodologique. L'ACV d'un bâtiment réalisé de façon exhaustive aura un impact carbone plus important qu'un calcul ne prenant que partiellement en compte les produits de construction. Il est nécessaire de définir un niveau de complétude minimum pour la réalisation des calculs carbone. Globalement, la prise en compte systématique de l'impact carbone par la réglementation représente une avancée salubre d'autant plus que les matériaux représentent environ 50% de l'impact carbone d'un bâtiment au cours de son cycle de vie. L'atteinte des objectifs définis dans la Stratégie Nationale Bas Carbone devra cependant passer par la définition d'une méthode et de niveaux réglementaires minimaux ambitieux qui sont actuellement toujours en discussion. »



Pierre-Alain LASNE
Ingénieur Qualité
Environnementale
du Bâtiment – TRIBU



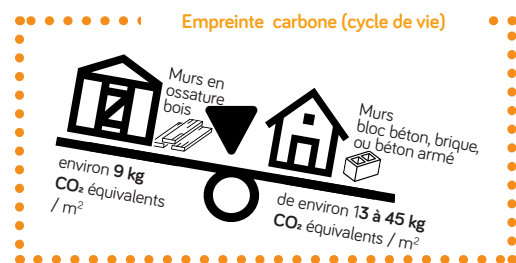
CONCEVOIR ET RÉALISER UN PROJET BOIS PERFORMANT

Bien entendu, le bois et plus largement les systèmes constructifs bois disposent des qualités nécessaires à la réduction de l'impact environnemental d'un bâtiment :

- Seul matériau de construction biosourcé renouvelable;
- Peu d'énergie nécessaire à sa transformation et sa mise en œuvre. En Auvergne-Rhône-Alpes, la part d'énergies renouvelables est supérieure à la moyenne française du fait d'une production importante d'hydroélectricité. Les premiers résultats de la production de FDES Bois des Alpes montrent une économie de 30% sur l'énergie primaire non renouvelable nécessaire à la production de charpente traditionnelle par rapport aux bois d'importation.
- Transports limités grâce à un couvert forestier régional et à une transformation locale.
- Et le matériau bois peut être réemployé ou recyclé en fin de vie (valorisation énergétique ou matière).

Globalement, toujours selon les premiers résultats issus du travail sur les FDES Bois des Alpes, le bois local réduit de 38% les émissions de CO₂ pour des produits de charpente traditionnelle par rapport aux bois d'importation.

L'étude des FDES permet de constater la bonne performance environnementale des produits de construction bois vis-à-vis de leurs concurrents.



Le bois et les matériaux biosourcés offrent la possibilité de répondre aux ambitions de la France dans le temps. Si l'utilisation des produits bois dans le bâtiment doublait (de 4,2 millions de tonnes aujourd'hui à 10 millions), le bâtiment pourrait réduire ses émissions de GES de 30% par an, soit 11 millions de tonnes de CO₂ en moins chaque année au niveau national.

DÉVELOPPER LES CIRCUITS COURTS

«L'école publique de Dunières a été reconstruite avec une part importante de bois même si à l'origine ce matériau n'était pas exigé par la commune. Ma connaissance de la filière bois, l'aide mise en place par la Région et les compétences bois de l'équipe de maîtrise d'œuvre nous ont orientés vers ce choix. Nous avons travaillé avec cette équipe à adapter les produits afin de développer les circuits courts. En particulier par la prescription d'essences comme le sapin pectiné, très présent dans les massifs forestiers alentours, par l'emploi de bois massif plutôt que du bois collé qui correspond mieux au savoir-faire des entreprises locales. L'indice de performance environnementale que nous avons intégré au dossier de consultation des entreprises nous a permis de réduire l'impact environnemental lié au transport et de favoriser ainsi les circuits courts. 101 m³ de bois local dont 75% de sapin pectiné ont été utilisés dans la construction pour un volume total de 150m³.»

Robert Vallat
Conseiller municipal
ville de Dunières (43)



EXPÉRIMENTER POUR ANTICIPER

Même si la rénovation thermique du groupe scolaire public Le Bourgnon ne rentre pas dans le champ de la future réglementation environnementale, nous avons voulu expérimenter certains critères. L'équipe municipale et les services techniques sont très sensibles à la prise en compte des enjeux environnementaux. Sa traduction se retrouve dans les projets de construction et de rénovation des bâtiments publics. Avec cette école, la volonté de départ était une rénovation afin d'économiser l'énergie et d'améliorer le confort des usagers. Le bois s'est invité progressivement dans le projet grâce aux organismes qui nous ont conseillé et accompagné. L'ensemble scolaire bénéficie d'une isolation thermique par l'extérieur avec un système d'ossature bois isolé en laine de roche et en laine de bois ainsi que d'un nouveau grand préau réalisé également en bois local. L'aide de la Région et notre souhait d'expérimenter nous ont conduit à réfléchir à un approvisionnement régional pour les produits bois. L'usage de matériaux biosourcés et la limitation des transports ont un réel impact sur la diminution des gaz à effet de serre responsable du changement climatique.



FIBOIS AURA À VOS CÔTÉS DANS LA RÉALISATION DE VOTRE PROJET BOIS

Trois prescripteurs bois accompagnent la maîtrise d'ouvrage publique et privée ainsi que les architectes dans la réalisation de leur projet bois.

Jean-Pierre Mathé / secteur Auvergne
jp.mathe@fibois-aura.org / 04 73 16 59 79

Benjamin Mermet / secteur Rhône-Alpes
b.mermet@fibois-aura.org / 04 27 86 13 72

Aurélien Autissier / secteur Alpes
a.autissier@fibois-aura.org / 04 78 38 06 67

Retrouvez les outils et ressources (guides, exemples d'ouvrages, programme de formation) sur www.fibois-aura.org

POUR ALLER PLUS LOIN...

Synthèse région Auvergne-Rhône-Alpes expérimentation E+C-
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Logement construction ville durable

Résultats de l'expérimentation E+C- via le programme Objectif Bâtiment
Energie Carbone
www.cerema.fr

Replay webinaire «Simulateur bois et biosourcé»
www.cndb.org Rubrique actualités

Replay webinaire «Des outils pour répondre à la future réglementation
environnementale RE2020»
www.fcba.fr rubrique bois-construction

RENDEZ-VOUS...

Réunions d'information «5 à 7» sur les obligations liées à la future réglementation environnementale du bâtiment proposées par Fibois AuRA, Fibois 42 et Fibois 69, en partenariat avec la Fédération Nationale du Bois

- Le 23 septembre à Lempdes (63),
 - Le 24 septembre à Feurs (42),
 - Le 25 septembre à Thurins (69),
- plus d'informations auprès de Jean-Pierre Mathé jp.mathe@fibois-aura.org

COFIM, UNE ENTREPRISE RÉGIONALE INNOVANTE DANS LA MENUISERIE COUPE-FEU

Implantée à Vaugneray, au pied des Monts du Lyonnais depuis 35 ans, COFIM est une entreprise de conception et fabrication industrielle de menuiseries intérieures bois. Portée par l'innovation, elle est aujourd'hui spécialisée sur le marché des TFC (Trappes, Façades, Châssis).

L'ENTREPRISE

Créée en 1986, l'entreprise COFIM était à ses débuts une entreprise de menuiserie générale bois fabriquant des bloc-portes, des fenêtres, des escaliers et autres pièces techniques, sur plans, pour une clientèle de menuisiers poseurs et autres intervenants du bâtiment.

Dans les années 90, l'entreprise a développé son activité en sous-traitance de clients industriels de menuiserie avant de développer et commercialiser ses propres gammes de produits coupe-feu à partir de 2009.

Avec une cinquantaine de salariés, COFIM intervient aujourd'hui sur un marché de niche en tant que spécialiste TFC (Trappes, Façades, Châssis), un positionnement rendu possible grâce aux 30 années d'expertise technique de l'entreprise mais grâce aussi à un fort investissement en R&D consenti depuis 15 ans.

L'INNOVATION DEPUIS 15 ANS

En 2009, une nouvelle gamme de façades de gaines techniques et trappes de visite EI30 (coupe-feu 30 minutes) est lancée sur le marché. Cette gamme novatrice est le résultat de plusieurs années de recherche permettant de développer un savoir-faire sur les matériaux résistants au feu et isolants phoniques.

Les travaux de recherche se sont poursuivis au cours des années suivantes et ont permis d'étendre les gammes de façades de gaines techniques et trappes sur des performances de résistance au feu 15 minutes et 60 minutes.

Ces produits devant répondre à des exigences fortes en cas d'incendie, un laboratoire d'essai accrédité valide leur performance coupe-feu avant la mise sur le marché. Des essais acoustiques sont également réalisés pour attester des performances phoniques.

Aujourd'hui, COFIM assoit son activité sur une douzaine de brevets et sur une gamme complète de trappes de

visite (verticales) / trappes de plafond (horizontales), façades de gaines techniques et châssis vitrés coupe-feu répondant aux exigences des normes européennes.

S'ADAPTER ET SE DIFFÉRENCIER

Le marché des façades de gaines techniques et des trappes a connu des évolutions techniques et économiques significatives ces dernières années. Face à ce constat, l'entreprise COFIM a rapidement réagi en cherchant à améliorer sa compétitivité en proposant de nouveaux produits.

C'est donc tout naturellement que l'équipe R&D de chez COFIM a planché sur le développement d'une nouvelle gamme de produits intégrant les contraintes réglementaires, les objectifs économiques, mais également les attentes du marché : nombreuses options, esthétique des produits, facilité de pose, pérennité du produit...

LAURÉATE DE L'APPEL À PROJET REGIONAL « INNOVATION 2019 »

Dans le cadre de son programme R&D pour une nouvelle gamme de façades de gaines techniques et de trappes de visites, l'entreprise COFIM a candidaté et a été lauréate de l'Appel à Projet régional Innovation dans la filière bois 2019.

Cet Appel à Projet, financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes a apporté un soutien de 8 000€ à l'entreprise pour l'aider à réaliser les tests de certification de résistance au feu.

En savoir + : www.menuiserie-cofim.com



INNOVATION BOIS



LE BOIS ET LE FEU

Les menuiseries coupe-feu COFIM sont composées de plusieurs éléments : cadre bois, panneau composite constituant la porte, joint feu, quincailleries ouverture et fermeture... Et de nombreuses options sont possibles : oculus, serrure pour cylindre, traverse intermédiaire pour passage de main courante, différents supports de pose...

C'est la tenue au feu de la combinaison de ces différents éléments qui doit être validée lors des essais de résistance au feu réalisés selon la norme européenne NF EN 1634-1. L'étanchéité au feu (E) et l'isolation thermique (I) sont prises en compte.

Le ou les essais étant concluants, un procès-verbal de classement est établi par un laboratoire français agréé qui atteste de la performance au feu du produit.

Pour les configurations non validées dans le procès-verbal initial, il est possible de demander une étude au laboratoire d'essai qui réalisera un avis de chantier si la performance est confirmée.

Contrairement aux idées reçues, cet exemple démontre que le bois est un bon isolant et un excellent allié dans la lutte contre les incendies.



PORTRAIT

KATIA BEAUD

Co-dirigeante de Bobois Energie, entreprise de production de bois bûches située à Thoiry (01) et Présidente du Comité Rhône-Alpes Bois Bûches.

«Il était important pour nous de revoir en profondeur notre logistique et de développer un système de séchage...»

1 • Pouvez-vous nous présenter votre entreprise Bobois Energie ?

Nous sommes producteurs et distributeurs, depuis 20 ans, de bois énergie pour les particuliers sur la région du Grand Genève, dans un rayon de 40 km autour de notre dépôt. Nous livrons même la Suisse qui représente aujourd'hui environ 15 % de notre chiffre d'affaires.

Nous sommes une SAS familiale de 4 personnes et vendons entre 5500 et 6000 MAB (M³ apparent en bûches, équivalent au stère -unité plus utilisable depuis 1978-). Ce volume n'a que très peu bougé depuis 4 ou 5 ans puisque nous essayons de nous adapter au marché qui tend vers davantage de petits volumes. Nous achetons notre bois (hêtre en majorité) en grumes dans les forêts du Haut Jura

2 • Au cours des 10 dernières années, quelles ont été les évolutions du secteur en termes d'approvisionnement et de commercialisation ?

En termes d'approvisionnement, depuis 20 ans que nous exerçons, je n'ai pas perçu de changements majeurs... j'aspire à acheter plus de bois en 6 m, afin de faciliter la logistique, mais le taux de conversion proposé (du stère au m³) quelle que soit l'essence, n'est pas satisfaisant de mon point de vue : sur cette longueur, on observe en effet plus de vides sur une pile de grumes de feuillus que de résineux.

En termes de commercialisation, avec le réchauffement climatique et le développement de la rénovation énergétique au cours des 10 dernières années, nous avons dû adapter notre production à la baisse de la demande : notre panier moyen client diminue presque tous les ans.

Nous avons décidé d'acheter un nouveau camion en charge utile de 7 T et avec une séparation. Cela permet de ne pas être en surcharge et de livrer plus de clients sur une même journée.

Nous avons évolué dans nos modes de commercialisation, nous vendons de plus en plus via notre site internet, les annuaires de bois énergie et proposons plusieurs modes de paiement comme carte bancaire, PayPal et virement. Nous proposons aussi le paiement en plusieurs fois .

3 • Quels sont pour vous les leviers du développement de l'activité bois bûches pour les années à venir ?

Aujourd'hui, nous pensons que le commerce de bois de bûches passe automatiquement par internet. Ce mode de vente est incontournable.

Le service client doit être développé, par exemple, il est aujourd'hui important de proposer des créneaux horaires afin que les clients ne restent pas une demie journée chez eux.

En termes de politique tarifaire, les prix de vente doivent s'adapter au mois de livraison : nous appliquons 4 tarifs différents en fonction des saisons. Le prix du bois séché doit être différent de celui du bois livré au printemps, valorisant ainsi le coût du séchage.

Ce rapport au client et la qualité du produit sont les piliers de la démarche Rhône-Alpes Bois Bûche pour laquelle je me suis investie dès sa création, il y a une dizaine d'années, convaincue que notre profession devait se structurer, s'outiller pour conquérir des marchés face à une concurrence bien souvent déloyale.

4 • Vous avez bénéficié du soutien de Xylofutur, le pôle de compétitivité de la filière bois, pouvez-vous nous en dire plus ?

Nous avons choisi de nous rapprocher de Xylofutur en 2016 pour réaliser une étude de faisabilité sur le séchage du bois. Le foncier dans notre région ainsi que le stockage du bois pour l'automne coûtent chers. Parallèlement, les hivers sont incontestablement plus doux, induisant un besoin de stockage accru. Il était important pour nous de revoir en profondeur notre logistique et de développer un système de séchage.

Nous avons opté pour un système de séchage avec un générateur d'air chaud et des panneaux thermovoltaïques, ce qui permet d'avoir du bois sec rapidement et de ne plus être dépendant des aléas climatiques. De plus, le séchage artificiel est pour nous une évidence, dans un contexte de pollution de particules fines PM 5 et 10 à cause de la mauvaise combustion du bois.

Nous continuerons toujours de vendre du bois au printemps aux clients qui désirent le sécher, ce qui leur permettra une économie pouvant aller jusqu'à 10 % par rapport au tarif d'hiver.

5 • Vous vous êtes investie dans l'interprofession depuis de nombreuses années, quelle plus-value en retirez-vous ?

Je suis impliquée à Fibois 01 et Fibois AuRA, ça me paraît important de travailler en réseau, de pouvoir participer à des dynamiques collectives et aussi d'être informée des évolutions touchant notre métier.

Retrouvez tous nos événements sur : www.fibois-aura.org

AGENDA

24 septembre : Formation Défauthèque «les charpentes bois traditionnelle, industrielle, bois lamelle colle, transformation et rénovation» à Lyon

23 septembre : «5 à 7» sur la nouvelle réglementation du bâtiment à Lempdes (63)

24 septembre : «5 à 7» sur la nouvelle réglementation du bâtiment à Feurs (42)

25 septembre : «5 à 7» sur la nouvelle réglementation du bâtiment à Thurins (69)

25 septembre : Visite « Découverte de la multifonctionnalité de la forêt du Pilat » à Rochetaillée (42)

29 septembre : Circuit Vercors «Quels enjeux pour la construction bois ?» à Villard de Lans (38)

1^{er} octobre : Inauguration showroom bois énergie au Pôle d'Excellence Bois, à Rumilly (74)

2 octobre : 5 à 7 Performances Acoustiques, pour la conception, au Pôle d'Excellence Bois, à Rumilly (74)

2,9 et 16 octobre : Formation «Notions essentielles pour construire en bois» organisée par Fibois 42, à Saint-Etienne (42)

6 octobre : Matinale du CLT en Isère

7 octobre : 5 à 7 Performances Acoustiques, pour la mise en oeuvre, au Pôle d'Excellence Bois, à Rumilly (74)

9 au 18 octobre : Habiter bois, portes ouvertes de maisons bois pour le grand public, en Auvergne-Rhône-Alpes

13 octobre : Journée régionale d'échange sur le Peuplier à Roussillon (38)

20 octobre : Visite d'entreprises de la filière bois à Reyrieux (01) et Frans (01)

29 octobre : Formation Défauthèque «plancher bois traditionnel» à Cormaranche-en-Bugey (01)

5 novembre : Formation Stabilité d'un bâtiment bois assemblages prédimensionnement d'éléments bois à Lyon

6 novembre : À saute-frontière : dialogue franco-suisse dans le cadre de la filière forêt bois à Genève

10 novembre : AG de FIBOIS Isère & remise des Trophées et Prix Départemental de la Construction Bois - 20 ans à Voreppe (38)

19 novembre : Formation Défauthèque «plancher bois traditionnel» à Lempdes (63)

1^{er} au 4 décembre : Salon Pollutec à Lyon, village Bois Energie avec le CIBE, Fibois AuRA, Laboratoire bois énergie de Fibois 07/26, Chaleur Bois Qualité +, Saellen, Hargassner.

CHIFFRES CLÉS

SCHÉMA RÉGIONAL BIOMASSE / COMBUSTION

AMBITIONS DE MOBILISATION DE LA BIOMASSE POUR LA PRODUCTION D'ÉNERGIE – HORIZON 2035



LES 8 LAURÉATS DU PRIX RÉGIONAL DE LA CONSTRUCTION BOIS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES 2020



©Nama Architecture

ÉCOLE DES COLLINES
à Miribel (26)

Maître d'ouvrage : SIVOS de la Haute-Herbasse (26) • **Maîtres d'œuvre :** Architecte mandataire : Design & Architecture (38), Architecte associé : NAMA Architecture (38) • **Bureaux d'études structure bois :** Gaujard Technologie SCOP (84), Vessière & Cie (38) • **Bureau d'études thermiques :** B.E.T. Nicolas (69) • **Entreprises bois :** Société Dauphinoise de Charpente Couverture (38), Menuiserie Proponnet (38), Miglietti Père et Fils (38)



©Jim Prunier

FACE À BELLEDONNE
à Grenoble (38)

Maître d'ouvrage : Privé (38) • **Maître d'œuvre :** Gasnier-Eco (38) • **Bureau d'études structure bois :** R Bois Concept (38) • **Bureau d'études thermiques :** EcoLogis Conseil (73) • **Entreprises bois :** Charpente Couverture du Grésivaudan (38), La charpenterie (38), Bildau menuiseries (Europe), Wood Konzept (38), Didier Perrin (38), Huron Construction (38) • **Fournisseurs du bois :** Sillat (38), SAMSE (38)



©Atelier PNG

QUAI DE TRANSFERT
à Villard de Lans (38)

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Massif du Vercors (38) • **Maître d'œuvre :** PNG (38) • **Bureau d'études structure bois :** Vessière & Cie (38) • **Bureau d'études thermiques :** Thermibel (38) • **Entreprise bois :** John Sauvajon (38) • **Fournisseur du bois :** Sauvajon Gérard (38)



©DRichalet

MAISON ARIBERT
à Saint-Martin-d'Uriage (38)

Maîtres d'ouvrage : SCI Paul-G (38), C. Aribert (38) • **Maître d'œuvre :** Joëlle Personnaz Architecte (38) • **Bureau d'études structure bois :** Soraetec (38) • **Bureau d'études thermiques :** Enercobat (74) • **Entreprises bois :** Cristal Charpente (38), SARL Atelier Agencement (38), Brun Buisson (38), Thierry Martenon (38), Valentin Loellmann (Pays Bas), MRB (38) • **Fournisseurs du bois :** Scierie Bottarel (38), Scierie Sillat (38), Chêne de l'est (57), D.M.B.P Dispano (73)



©Renaud Araud

HALLE POLYVALENTE
à Marcy l'Étoile (69)

Maître d'ouvrage : Commune de Marcy-l'Étoile (69) • **Maître d'œuvre :** Tectoniques Architectes (69) • **Bureaux d'études structure bois :** Arborescence (69), Tectoniques Ingénieurs (69) • **Entreprise bois :** LB Charpente (01) • **Fournisseur du bois :** Société Coopérative des Artisans du Bois (39)



©Sandrine Rivière

LE VILLAGE DES OISEAUX
à Motz (73)

Maître d'ouvrage : Commune de Motz (73) • **Maîtres d'œuvre :** Atelier Métis Architectes (38), mandataire - A-Team Architectes (38), associés • **Bureaux d'études structure bois :** Arborescence (73) • **Bureau d'études thermiques :** Oteis (73) • **Entreprises bois :** Favrat construction bois (74), GB bois SARL Emmael (38) • **Fournisseurs du bois :** Piveteau Bois (85), Euro Lamellé (74), LignAlpes (74), Sivalbp (74)



©Atelier Nao - Béatrice Cahen

HALLE ÉCONOMIQUE & CULTURELLE
à Faverges-Seythenex (74)

Maître d'ouvrage : Commune de Faverges-Seythenex (74) • **Maître d'œuvre & Bureau d'études structure bois :** Atelier NAO (38) • **Entreprise bois :** SAS Paul Giguet (73) • **Fournisseurs du bois :** Euro Lamellé Bois (74), Sodex maxibois (73), Le Tavaillon de l'Allier (03)



©Luc Boegly

GROUPE SCOLAIRE & SALLE COMMUNALE
à Alex (74)

Maître d'ouvrage : Mairie d'Alex (74) • **Maîtres d'œuvre :** Nunc Architectes (73), L'Atelier des Cairns (73) • **Bureau d'études structure bois :** Arborescence (73) • **Bureau d'études thermiques :** Ingénierie Conception Énergétique (75) • **Entreprises bois :** Lambersens frères (74), Vincent Bianchetti (74), Genevri menuiserie 74 (74), Menuiserie Marc Blanc (42) • **Fournisseurs du bois :** Scierie Chaumontet (74), Scierie Imex Bois (74), Scierie Cavagnon (74), Parqueterie des Perrasses (74)



VOTEZ

POUR VOTRE COUP DE CŒUR !
À PARTIR DU 9 OCTOBRE 2020 ET TENTEZ DE GAGNER UNE NUIT DANS UN HOTEL DE RÊVE [EN BOIS] !

sur www.fibois-aura.org/construction/coup-de-coeur-prix-regional/

Siège social
AGRAPOLE
23 rue Jean Baldassini
69364 Lyon cedex 07
04 78 37 09 66

Site Clermont-Ferrand
MAISON DE LA FORÊT ET DU BOIS
10 allée des Eaux et Forêts
63370 Lempdes
04 73 16 59 79

✉ contact@fibois-aura.org

➡ www.fibois-aura.org

